



Mission maitrise d'oeuvre non payée

Par **sophilippe50**, le **16/11/2010 à 13:39**

Bonjour, rnrnil y a 4 ans j'ai fait appel à un maitre d'oeuvre pour la construction de ma maison. Il n'est jamais venu sur le chantier et je me suis retrouvée à devoir régler tous les problèmes moi-même. A la fin du chantier il s'est pointé chez moi un dimanche pour me réclamer de l'argent et je lui ai expliqué que pour avoir de l'argent il fallait travailler. Il ne m'avait pas fourni les plans de la maison ni même aidé pour le dépôt du permis de construire. Il y a juste 3 entreprises pour lesquels il a servi d'intermédiaire au départ pour l'acceptation des devis puis plus de nouvelles. Aujourd'hui, 3 ans après je reçois un courrier en recommandé d'un avocat me réclamant ses honoraires. Si je ne paie pas dans les 15 jours il saisira la justice.rnQue dois-je faire ?